



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarante-neuvième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»

11-14 octobre 2021

FORUM SUR L'APPROPRIATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES DU CSA SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION - PROJET DE CONCLUSIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

1. Concernant le point III a) intitulé «Forum sur l'appropriation des directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition», le Comité:
 - a) se félicite du débat sur l'appropriation des directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition qui vise à recueillir les engagements politiques de la part des gouvernements et de toutes les parties prenantes concernées en faveur du renforcement de la promotion et de la mise en œuvre de ces directives volontaires;
 - b) reconnaît que les directives volontaires sont un outil utile entre les mains des décideurs politiques et des partenaires de développement et souligne que les différents acteurs et mécanismes de coordination jouent un rôle important dans la promotion de leur utilisation et de leur appropriation effective.
2. La session est ouverte par les interventions de [...], suivies d'une table ronde modérée par [...]. La table ronde est composée de:
 - [...]
 - [...]
 - [...]

Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

3. Le Comité prend note des observations suivantes formulées en séance plénière:
 - a) [...]
 - b) [...]
 - c) [...]

4. S'agissant du point III b) intitulé «Rapport intérimaire sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)», le Comité:
 - a) [se félicite], dans le cadre de la mise en œuvre en cours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de [l'élaboration] du document intitulé « Rapport intérimaire sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), y compris la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition » (CFS 2021/49/6), présenté conjointement par la FAO et l'OMS, et a pris note de ses conclusions;
 - b) reconnaît que les directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition contribuent à traduire les engagements pris dans la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 dans le contexte des systèmes alimentaires nationaux et des politiques liées à la nutrition;
 - c) réaffirme la demande qu'il avait adressée à la FAO et à l'OMS de le tenir régulièrement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris à la CIN2;
 - d) [...]
 - e) [...]